



**apec**

**Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte**

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 23 MAI 2024 A BURSINS**

### **Ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Nomination du Président du Conseil Intercommunal.
4. Nomination du Vice-Président du Conseil Intercommunal.
5. Nomination des scrutateurs et scrutateurs-suppléants.
6. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Christian Dugon.
7. Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023.
8. Préavis N°12 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association (plafond d'endettement)
9. Préavis N°13 relatif aux comptes de l'exercice 2023.
10. Rapport de gestion 2023.
11. Communications du comité de direction.
12. Propositions individuelles et divers.

### **1. Appel**

L'appel permet de constater la présence de 56 conseillers intercommunaux.

La totalité des Communes est représentée.

Le Conseil Intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

## **2. Assermentations**

Le Vice-Président procède à l'assermentation de :

- Madame Jeanette Weber pour la Commune de Gland
- Monsieur Gérald Creteigny pour la Commune de Gland
- Monsieur Nicolas Clerc pour la Commune de Trélex (suppléant).
- Monsieur Sébastien Meylan pour la Commune de Le Vaud (suppléant).
- Monsieur Damien Dutruy pour la Commune de Luins (suppléant).

Les membres cités ci-dessus sont assermentés ce jour et entrent en fonction en tant membres du Conseil Intercommunal sous les applaudissements de l'assemblée.

Le Vice-Président a assermenté Madame Florence Pernet pour la Commune de Dully lors de la séance de la commission ad'hoc.

Les personnes absentes ce soir seront assermentées lors de la prochaine séance il s'agit de :

- Monsieur Frédéric Guilloud pour la Commune d'Arzier-le-Muids
- Monsieur Jean Flach pour la Commune d'Arzier-le-Muids
- Monsieur Alain Blumenstein pour la Commune de Givrins

## **3. Nomination du Président du Conseil Intercommunal.**

Le Vice-Président passe la parole à Monsieur Laurent Bardet.

Monsieur Damien Richard est proposé par Monsieur Laurent Bardet. Il n'y a pas d'autre candidature, Monsieur Damien Richard est élu en tant que Président à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

## **4. Nomination du Vice-Président du Conseil Intercommunal.**

Monsieur Laurent Bardet se propose. Il n'y a pas d'autre candidature, Monsieur Laurent Bardet est élu en tant que Vice-Président à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

## **5. Nomination des scrutateurs et des scrutateurs suppléants.**

Madame Eva Schultz et Monsieur Denis Berger acceptent de poursuivre leur mandat et sont élus comme scrutateur-trice à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Messieurs Stéphane Gabriel et Johnny Meier acceptent de poursuivre leur mandat et sont élus comme scrutateurs suppléants à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.



**6. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Christian Dugon**

Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de Monsieur Christian Dugon démissionnaire.

Monsieur Jean-Claude Bays propose Monsieur Stéphane Gabriel qui accepte cette proposition. Il n'y pas d'autre candidature, Monsieur Stéphane Gabriel est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**7. Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023**

Le procès-verbal a été adressé à chaque membre du Conseil Intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est accepté à la majorité moins deux abstentions tel que présenté.

**8. Préavis N°12 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association (plafond d'endettement)**

**1. La lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc est effectuée par Madame Laurence Pinel elles sont les suivantes :**

La Commission ad'hoc recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *de modifier l'article 21 des statuts de l'association et de fixer le plafond d'endettement à 100 millions de francs.*

**2. La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Monsieur François Martignier elles sont les suivantes :**

La Commission des finances recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *d'accepter le projet de modification de l'article 21 des statuts de l'association tel que présenté par le comité de direction.*

*La discussion est ouverte.*

Monsieur Samuel Freuler n'a pas compris les délibérations de la commission des finances et demande des détails sur les estimations des devis particulièrement le taux d'intérêt et les amortissements.

Monsieur François Martignier répond que l'amortissement sur 31 ans est une moyenne transmise par le Comité de Direction selon MCH2, le taux d'intérêts de 2.5% a été communiqué par le Comité de Direction tout comme les devis qui ont été effectué conjointement avec un bureau d'étude.

Monsieur Cédric Marzer donne des détails sur la manière de calculer le plafond d'endettement en fonction de l'endettement de l'Association qui varie dans le temps. Le Comité de Direction a pris un certain nombre d'hypothèses en compte pour faire le graphique d'évolution de l'endettement dans le temps. Les paramètres qui ont été pris en comptes sont différents pour les amortissements et des moyennes ont été calculées pour arriver à ce chiffre de 31 ans. Il confirme que tous les devis ne sont effectivement pas rentrés mais une estimation a été effectuée de manière conservatrice afin de ne pas sous-estimer l'endettement nécessaire.

Monsieur Alix Pécoud demande si le CoDir prévoit de rediminuer le plafond d'endettement à la suite des amortissements.

Monsieur Cédric Marzer répond qu'à ce stade une diminution du plafond d'endettement n'est pas nécessaire sachant que toutes les dépenses doivent passer par un préavis auprès du Conseil Intercommunal.

Monsieur Samuel Freuler demande dans quelle mesure l'APEC pourra emprunter une telle somme ?

Monsieur Cédric Marzer explique que la garantie pour l'APEC se trouve dans l'obligation de paiement des frais par les usagers de la STEP. L'argent emprunté sera récupéré auprès des Communes qui garantissent donc le financement.

Le Président passe au vote du préavis.

### **Décisions**

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- De modifier l'article 21 des statuts de l'association et de fixer le plafond d'endettement à 100 millions de francs.

## **9. Préavis N°13 relatif aux comptes de l'exercice 2023.**

### **1. La lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion est effectuée par Monsieur François Delafoge elles sont les suivantes :**

La Commission de Gestion prie le Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte d'accepter le préavis N°13 tel que présenté par le Comité de Direction et de prendre les décisions suivantes :

- 1) *d'adopter les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés et contrôlés par la Fiduciaire Sofiger soit :*
  - a) *le compte de fonctionnement*
  - b) *le bilan*
- 2) *de donner décharge au Comité de Direction pour son mandat de l'exercice 2023.*
- 3) *de donner décharge à la Commission de Gestion pour son mandat de l'exercice 2023.*

*Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes de l'exercice 2023 et le rapport de gestion 2023.*

*La discussion est ouverte.*

La parole n'est pas demandée.



Le Président passe au vote du préavis.

### **Décisions**

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- 1) De décharger le Comité de Direction de son mandat pour l'exercice 2023.
- 2) D'adopter les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés soit :
  - a) le compte de fonctionnement.
  - b) le bilan.

### **10. Rapport de gestion 2023**

*La discussion est ouverte.*

La parole n'est pas demandée.

### **Conclusion :**

Le rapport de gestion 2023 est accepté l'unanimité tel que présenté.

### **11. Communications du Comité de Direction**

Monsieur Cédric Marzer remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis. Il remercie tous les intervenants dans le projet qui ont permis la création des présentations proposées ce jour.

Monsieur Guy Fritsché et Monsieur Claude Bosson proposent aux conseillers une présentation qui est passée entièrement en revue et commentée. Cette présentation sera envoyée à tous les conseillers après la séance.

### **Etude PA :**

Depuis le dernier Conseil :

- 25 mars 2024 approbation par le canton du PA et de l'étude d'impact (RIE)
- 26 mars 2024 publication FAO et notification des retraits des 4 oppositions par le Canton
- 8 mai 2024 fin des différents délais pour :
  - Référendum préavis de Gland.
  - Décision sur RIE.
  - Droits de recours sur la levée des oppositions.

Le plan d'affectation «PA Lavasson » est entré en vigueur sous réserve de la confirmation de la DGTL.

## Etude STEP – STAP - CONDUITES

GT :

- Il s'est réuni à 16 reprises
- Etude phase Projet pour la STEP, les conduites, STAP et turbinage.
- Contact avec les CFF pour validation et autorisation pour passage sous les voies.
- Contact régulier avec la DGE pour avancement du projet et validation des procédures pour la future enquête publique du projet.
- Contact avec EnergéÔ et ThermorésÔ (synergie et valorisation des excédents de chaleur).
- Contact avec la SEIC (alimentation, synergie travaux et alimentation de secours).
- Contact avec la Lignière (synergie et passage des infrastructures).
- Contact avec le Service des infrastructures de Gland (ESP, Routes, Assainissement).
- Contact avec la municipalité de Gland et Luins en vue de l'enquête publique
- Contact avec les propriétaires fonciers.

### Mandataires STEP (Hibiscus)

- Etude du projet phase 32 et préparation dossier d'enquête publique.
  - Aménagements extérieurs
  - Sécurité
  - Electricité
  - CVS
  - Evacuation des EC
  - PID
  - Concept architectural
- Etude 2ème étape rapport étude d'impact (RIE).
- Reçu validation boucle A de l'OFEV (subside micropolluant).
- Appel d'offre MP pour traitement micropolluants
  - Publication septembre, retour mi-novembre, 2 offres rentrées, adjudication le 01.02.2024 à Alpha Wassertechnik AG pour 2'468'558.65 TTC
- Initié étude pour panneaux solaires rétractables sur les bassins.
- Initié étude commune avec la SEIC pour renforcement réseau et alimentation en cas de crise.
- Livraison du dossier d'enquête à la DGE pour lancement procédure LPEP.

### Mandataires STAP - Turbinage (Hibiscus + Mhylab)

- Finalisation des sondages des terrains.
- Modification de l'implantation de la STAP Dullive à la place du bâtiment des prétraitement.
- Séance en novembre d'information aux riverains de la STEP avec la ville de Gland.

- Etude phase 32 projet des 2 STAP Dullive et Lignièrès.
- Reçu le paiement des CHF 2'000.- de subside pour la faisabilité.
- Validation de l'implantation STAP Lignièrès par la Lignièrès.
- Convention en cours avec La Lignièrès pour un DDP
- Livraison du dossier d'enquête à la DGE pour lancement procédure LPEP

#### Mandataires conduites (BS+R + FLK)

- Etude de la phase 32 – Projet.
- Etude géotechnique et sondages spécifiques terminés.
- Démarche et procédure 18m pour passage sous les voies CFF en cours
- Validation avec la DGE du passage du ruisseau et intégration au projet de renaturation de la DGE et de la Ville.
- Maintien des liens avec la Ville, ThermorésÔ et la SEIC pour synergie des projets.
- Livraison des documents pour enquête LPEP
- Etablissement des conventions de passage et servitudes en cours avec CODIR.
- Livraison du dossier d'enquête à la DGE pour lancement procédure LPEP

#### Mandataires aménagements routiers (BS+R)

- Etablissement des documents phase 32 du projet pour les aménagements routiers
- Contact avec le voyer des routes
- Séance d'information avec les propriétaires et exploitants concernés de Gland et Luins
- Livraison du dossier d'enquête à la DGE pour lancement procédure LROU coordonnée avec la STEP.

#### Processus de légalisation pour l'obtention du permis de construire

Validation de l'avant-projet, phase 31\_STEP-STAP-CONDUITES

- Terminé avec la présentation à la Commission du CI APEC 28.09.23

Validation du projet, phase 32 STEP-STAP-CONDUITES-AMENAGEMENTS ROUTIERS

- Janvier à mars validation et contrôle du dossier par le service des bâtiments et urbanisme SBU de la ville de Gland.
- 11 mars présentation du projet à la Municipalité de Gland.
- 15 avril validation du dossier par la Municipalité de Gland.
- 30 avril Copil PA validation des procédures d'enquête Gland, Luins, APEC
- 21 mai validation du dossier Routier de Luins par la Municipalité de Luins.

Phase 33: Processus de légalisation pour l'obtention du permis de construire  
Lundi 6 mai 2024 : Dépôt du dossier pour procédure LPEP et Lrou à la DGE

APEC séance du 23 mai 2024

**A suivre :**

Enquête publique LPEP et LROU sur juin 2024.  
Permis prévu pour la fin de l'année.

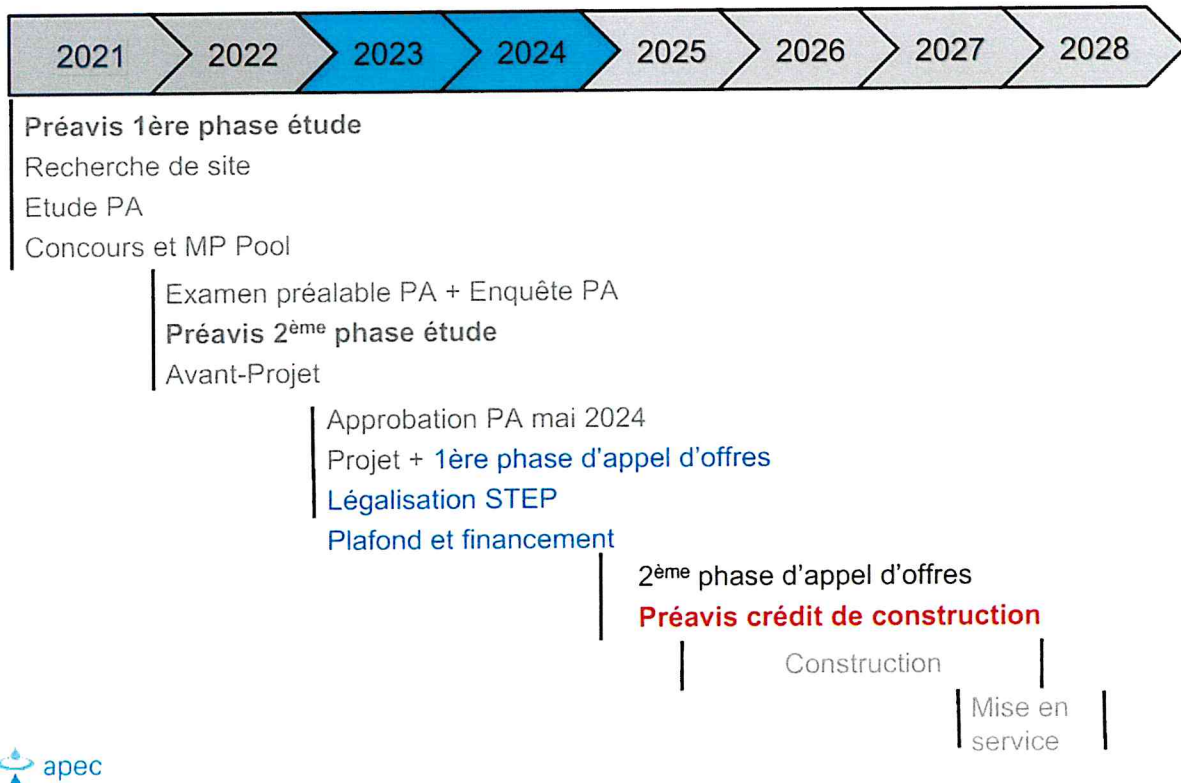
Phase 41 : Appels d'offre MP

Actualisation des coûts phase projet pour fin juin.

Préparation des dossiers d'appel d'offre des équipements principaux pour procédure MP en vue du préavis de réalisation.

Présentation du projet STEP :

## Calendrier



### PGEE - Plan général d'évacuation des eaux

- 🚧 Outil de gestion & instrument de planification globale
- L'évacuation des eaux usées
- L'évacuation des eaux claires
- Les possibilités d'infiltration
- L'état des canalisations
- La planification de l'entretien (installation et canalisations)
- Le maintien de l'intégrité des cours d'eau
- Les moyens financiers nécessaires échelonnés dans le temps

**Le PGEEi 1 intercommunal de l'APEC a été approuvé le 28 mai 2013.**



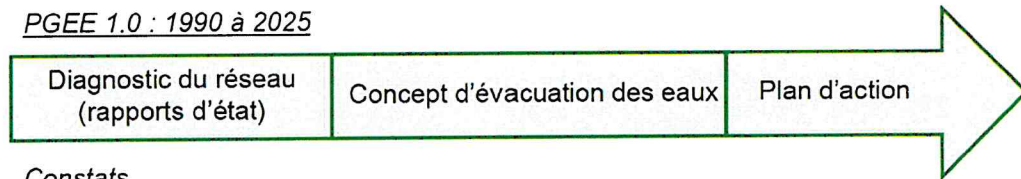
## PGEE 2.0 vs PGEE 1.0



### PGEE 2.0

#### I – Historique, constats et évolution

##### PGEE 1.0 : 1990 à 2025



##### Constats

- Contenus non uniformisés
- Difficulté de mise en œuvre du plan d'action
- Peu de mise à jour et insuffisance des données numériques

##### Révision des PGEE 1.0 = PGEE 2.0 : 2025 à 2050

- Établi à l'échelle du BV de STEP
- Organisé par modules (mise à jour indépendante)
- Numérique avec des données fiables

#### ❖ Changements majeurs

- Elaboration d'un PGEE à l'échelle du bassin versant de la STEP
- Réalisation du PGEE par modules (12) interconnectés et indépendants
- Mise en avant de l'infiltration des eaux non polluées
- Une numérisation consolidée des données numériques
- Maintien de la valeur pour pérenniser le financement – détermination des taxes

## PGEE 2.0 - Objectifs



### PGEE 2.0

#### Objectifs

- Minimiser l'impact sur l'environnement de l'ensemble du système d'assainissement
- Privilégier un cycle de l'eau naturel pour être plus résilient face au changement climatique (ville éponge)
- Intégrer les problématiques de ruissellement
- **Optimiser l'entretien, l'exploitation et le contrôle des infrastructures d'assainissement dans le BV de la STEP**
- **Estimer la valeur économique des infrastructures d'assainissement**
- Définir un plan d'action chiffré et assurer son suivi par les communes ou les entités régionales et le canton
- Obtenir des géodonnées uniformisées et utilisables
- **Réaliser des PGEE qui puissent être mis à jour régulièrement**

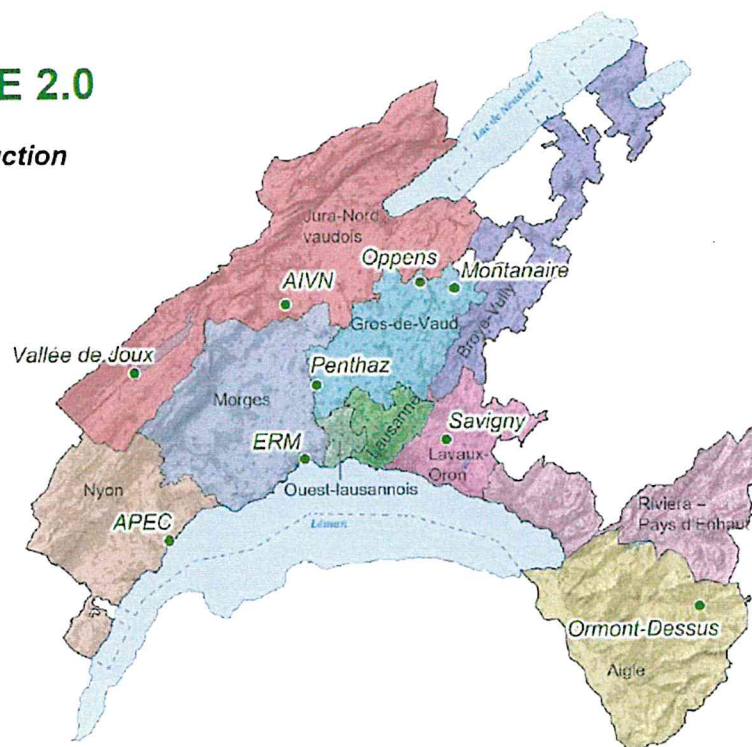
## PGEE 2.0 – Phase pilote

❖ Neuf entités retenues pour la phase pilote, dont l'APEC



### PGEE 2.0

#### Introduction



PGEE 2.0 – Les 12 modules

Les modules à traiter :

- Propriété de l'installation
- Gestion des données
- Cadastre des installations
- Etat, réhabilitation et entretien
- Eaux superficielles
- Protection des eaux souterraines
- Eaux claires parasites
- Prévention des risques
- Assainissement en milieu rural
- Concept de gestion des eaux
- Plan d'action
- Financement

Un film est proposé aux membres afin de présenter le projet de la nouvelles STEP.

Madame Luce Compte demande quelle est la longueur d'un Bassins de décantation. La réponse de Monsieur Guy Fritsché est 90 mètres.

Monsieur Cédric Marzer annonce l'engagement de personnel supplémentaire à l'APEC dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il s'agit d'une priorité pour conserver le personnel engagé et qualifié qui est actuellement en poste à la STEP.

**12. Propositions individuelles et divers**

Le Président remercie la Commune de Bursins pour son accueil.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h00.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président La secrétaire

  
D. Richard

  
\*APEC\* V. Wicht